

# Appel 2023-B de l'action pluri-annuelle incitative ProAm de l'Observatoire de Paris

20 juillet 2023

## Appel de l'Action Pluri-annuelle Incitative ProAm

L'Action Pluri-Annuelle Incitative (API) ProAm de l'Observatoire de Paris appelle à propositions d'actions scientifiques dans le cadre de collaborations Professionnels-Amateurs. Le but est de favoriser les collaborations entre astronomes professionnels et amateurs sur tout sujet astronomique et avec toute technique.

**Les critères d'éligibilité** sont les suivants :

- le projet doit être une **collaboration entre astronomes professionnels et amateurs, dont au moins un membre de l'Observatoire de Paris**. Ceci inclut les membres du GEPI, de l'IMCCE, du LERMA, du LESIA, du LUTH, du SYRTE, de l'USN, de l'UFE ainsi que des laboratoires pour lesquels l'Observatoire de Paris est une tutelle secondaire (APC, LPP, OSUC). Une liste d'astronomes professionnels de l'Observatoire de Paris désireux de collaborer avec des astronomes amateurs peut être fournie sur demande. Les astronomes professionnels et amateurs de tous les instituts et pays sont les bienvenus dans l'équipe proposante.
- le projet doit être un **projet de recherche en astronomie**. Cela inclut les collaborations scientifiques directes ainsi que la science citoyenne.

Le présent appel concerne un financement pour le deuxième semestre 2023, bien que les projets scientifiques puissent s'étendre sur plusieurs années. Si le bureau de l'API ProAm sélectionne un projet pour 2023 et qu'un financement supplémentaire est requis les années suivantes pour le même projet, une nouvelle proposition devra être soumise chaque année. La sélection d'un projet en 2023 ne garantit pas sa sélection dans les années à venir. Un projet sélectionné précédemment et qui souhaiterait continuer au deuxième semestre 2023 devra indiquer les dépenses réalisés et les résultats déjà obtenus. **Le budget annuel de l'API ProAm pour cette fin d'année 2023 est de l'ordre de 10000 euros.**

**Les propositions peuvent être rédigées en anglais ou en français.** La proposition consiste en un **document pdf de 2 pages maximum**, au format libre qui doit comporter au minimum :

- un titre
- le nom du PI du projet et son affiliation (laboratoire / association astronomique / adresse personnelle sinon)
- la liste des membres de l'équipe du projet avec leurs affiliations et expertise/expérience
- la durée prévue du projet (s'il s'agit d'un projet pluriannuel)
- une description du projet scientifique et, le cas échéant, de l'instrumentation ou des outils disponibles
- une justification du budget demandé
- un bilan des dépenses et résultats obtenus si le projet a déjà été financé précédemment

**L'argent de l'API ProAm ne peut couvrir que les frais suivants :**

- **des déplacements des membres de l'Observatoire de Paris** (pour collaborer en dehors de l'Observatoire de Paris, pour présenter le projet ou ses résultats lors d'une conférence ou lors d'un séminaire, pour former des astronomes amateurs,...),
- **des invitations de courte durée à l'Observatoire de Paris** d'astronomes professionnels ou amateurs qui collaborent au projet,
- **des réunions de travail** de la collaboration à l'Observatoire de Paris,
- **du matériel** nécessaire au projet (ex : pièces d'équipement dédiées à une campagne d'observation, logiciel,...),
- **des stagiaires** travaillant sur le projet.

Les API ne peuvent pas financer les salaires (en dehors des stagiaires). L'argent alloué pour une année donnée doit être dépensé cette année-là (c'est-à-dire les dépenses engagées au plus tard début décembre et les factures payées avant le 31 décembre 2023, pour le budget 2023).

**Les propositions doivent être soumises au bureau de l'API ProAm par email à [bureau.proam@obspm.fr](mailto:bureau.proam@obspm.fr) avant le 3 septembre 2023, à minuit CET.** Les questions peuvent également être soumises à cette adresse e-mail.

Le bureau de l'API ProAm enverra une réponse aux PIs des propositions d'ici au 15 septembre 2023.